

RAPPORT DE LA DIRECTION GENERALE

DECOMPTES DE RESILIATION DES MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE ET DE TRAVAUX RELATIS A LA CREATION D'UN JARDIN D'ENFANTS DE 15 LITS SIS 7 RUE BENOIT MALON

En 2004, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée, après une procédure adaptée, à l'équipe composée de Monsieur Rémi CHEVALIER (Architecte) et de l'Entreprise AUXITEC Bâtiment, pour la réalisation d'un jardin d'enfants de 15 lits sis 7 rue Benoît Malon.

Ces derniers ont remis à la Direction des Services Techniques, conformément au marché, l'Avant Projet Sommaire, le Dossier PRO et le Dossier de Consultation d'Entreprises. Mais, le projet initialement prévu n'a pas été réalisé, de nouvelles possibilités d'aménagement s'offrant à la Ville.

En effet, les locaux du « Cyber Café », face au 7 rue Benoît Malon, peuvent accueillir aujourd'hui une structure petite enfance ainsi que le Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M.).

Compte-tenu de ces nouveaux éléments, il y a lieu de renoncer au projet de base, de prononcer la résiliation des marchés de maîtrise d'œuvre et travaux, et d'adopter le décompte de résiliation pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Conformément aux stipulations du marché de maîtrise d'œuvre et au CCAG Travaux, le pouvoir adjudicateur a la possibilité, en effet, d'arrêter respectivement :

- l'exécution des prestations au terme de chaque mission, sans que cette décision ouvre droit à indemnité pour le compte du maître d'œuvre,
- et l'exécution du marché au motif de l'intérêt général.

S'agissant du décompte du marché de maîtrise d'œuvre :

Montant du marché :	48 750,00 € HT soit	58 305,00 € TTC
Montant des prestations exécutées :	21 937,55 € HT soit	26 237,31 € TTC
Situations mandatées :	21 937,55 € HT soit	26 237,31 € TTC
Décomposé comme suit :		
✓ CHEVALIER :	14 259,40 € HT soit	17 054,24 € TTC
✓ AUXITEC :	7 678,15 € HT soit	9 183,06 € TTC
Révisions :	69,71 € HT soit	83,37 € TTC
Reste à mandater :	69,71 € HT soit	83,37 € TTC
Décomposé comme suit :		
✓ CHEVALIER :	45,31 € HT soit	54,19 € TTC
✓ AUXITEC :	24,40 € HT soit	29,18 € TTC

S'agissant marché de travaux :

Le marché n'ayant eu aucun commencement d'exécution, il ne donne lieu à aucun décompte de résiliation.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- ✓ D'autoriser le Maire à renoncer au programme relatif au réaménagement des locaux sis 7 rue Benoît Malon pour la création d'un jardin d'enfants,
- ✓ D'autoriser en conséquence le Maire à résilier le contrat de maîtrise d'œuvre et le marché de travaux,
- ✓ D'adopter le décompte de résiliation de la mission de maîtrise d'œuvre arrêté à la somme de 22 007,26 € HT soit 26 320.68 € TTC (Vingt six mille trois cent vingt euros soixante-huit cents) et d'autoriser le mandatement de la somme lui restant due, soit 83.37 € TTC, décomposée comme suit :
 - CHEVALIER : 45,31 € HT soit 54,19 € TTC
 - AUXITEC : 24,40 € HT soit 29,18 € TTC

Fait, le 3 octobre 2008

LE CONSEIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération en date du 24 mars 2005 par laquelle le Conseil Municipal a désigné, après mise en concurrence, l'équipe composée de Monsieur Rémi CHEVALIER, Architecte, et de l'Entreprise AUXITEC Bâtiment, pour réaliser les travaux de construction d'un jardin d'enfants de 15 lits sis 7 rue Benoît Malon à Puteaux,

Considérant que le projet prévu initialement n'a pas été réalisé, de nouvelles possibilités d'aménagement s'offrant à la Ville.

Considérant en effet que les locaux du « Cyber Café », face au 7 rue Benoît Malon, peuvent accueillir aujourd'hui une structure petite enfance ainsi que le Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M.),

Considérant que, compte-tenu de ces nouveaux éléments, il y a lieu de renoncer au projet de base, de prononcer la résiliation des marchés de maîtrise d'œuvre et travaux, et d'adopter le décompte de résiliation pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Considérant que, conformément aux stipulations du marché de maîtrise d'œuvre et au CCAG Travaux, le pouvoir adjudicateur a la possibilité d'arrêter respectivement, l'exécution des prestations au terme de chaque mission sans que cette décision ouvre droit à indemnité pour le compte du maître d'œuvre, et l'exécution du marché au motif de l'intérêt général,

Vu le décompte de résiliation du contrat de maîtrise d'œuvre,

Vu le rapport de la Direction Générale en date du 3 octobre 2008,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Autorise le Maire à renoncer au programme relatif au réaménagement des locaux pour la création d'un jardin d'enfants sis 7 rue Benoît Malon.

ARTICLE 2 : Autorise le Maire à résilier le contrat de maîtrise d'œuvre ainsi que le marché de travaux relatifs au réaménagement des locaux pour la création d'un jardin d'enfants sis 7 rue Benoît Malon.

ARTICLE 3 : Adopte le décompte de résiliation de la maîtrise d'œuvre arrêté à la somme de 22 007,26 € HT, soit 26 320,68 € TTC (Vingt six mille trois cent vingt euros soixante-huit cents).

ARTICLE 4 : Autorise le mandatement de la somme restant due à la maîtrise d'œuvre, soit 83,37 € TTC, décomposée comme suit :

- | | | |
|---------------|-----------------|-------------|
| ○ CHEVALIER : | 45,31 € HT soit | 54,19 € TTC |
| ○ AUXITEC : | 24,40 € HT soit | 29,18 € TTC |

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 16 OCTOBRE 2008

QUESTION N°13

**RAPPORT D'ACTIVITES DU S.I.G.E.IF. (SYNDICAT
INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE
EN ILE DE France) POUR L'ANNEE 2007**

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DU SIGEIF (SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE) POUR L'ANNEE 2007
ET COMPTE RENDU DU DELEGUE**

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean Jacques GUILLET, Président du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) a adressé à la Ville de Puteaux, le 5 août 2008, son rapport d'activités de l'année 2007 aux fins de communication au Conseil Municipal.

Pour rappel, la Ville de Puteaux est adhérente au SIGEIF, uniquement pour le Gaz, depuis le 31 Décembre 1903 (date de 1^{ère} adhésion).

Voici les principaux points développés dans ce rapport :

Les chiffres de la commune de Puteaux :

a) le nombre de clients « Gaz de France » :

Le nombre de clients est en légère baisse par rapport à 2005 réparti comme suit :

2007 : 8792

2006 : 8925

2005 : 9071

soit une diminution de 279 clients.

b) la consommation :

Elle a augmenté en 2007 par rapport à 2006 répartie comme suit :

2007 : 207 458 MWh

2006 : 150 355 MWh

soit une augmentation de 57 103 MWh.

c) la longueur des réseaux « basse pression » :

La « basse pression » est en voie de disparition au profit de la « moyenne pression » soit :

Basse pression (28,20 %)

2007 : 9 813 mètres

2006 : 10 576 mètres

soit une diminution de 763 mètres.

Moyenne pression (71,80 %)

2007 : 24 112 mètres

2006 : 23 444 mètres

soit une augmentation de 668 mètres

Les faits marquants de l'année 2007

Le 1^{er} Juillet 2007, tous les particuliers sont concernés par la libéralisation du marché de l'énergie engagée depuis 1999.

Le statut des gestionnaires de réseaux :

En application des directives européennes de 2003, les gestionnaires de réseaux de distribution avaient jusqu'au 1^{er} juillet 2007 pour être transformés en filiales juridiquement indépendantes des opérateurs chargés de la fourniture.

Avec un léger retard sur le calendrier européen, cette transformation sera effective au 1^{er} janvier 2008.

Les tarifs réglementés de nouveau dans la tourmente :

En 2007, le législateur est de nouveau intervenu pour tenter de concilier l'ouverture totale des marchés au 1^{er} juillet 2007 et le maintien des tarifs réglementés non limités aux contrats en cours que le Conseil Constitutionnel avait pourtant, dans sa décision de novembre 2006, jugé contraire aux directives européennes.

L'ouverture totale des marchés au 1^{er} Juillet :

Dernière étape du processus engagé depuis 1999, la date du 1^{er} juillet 2007 marque la fin, du moins en théorie, du monopole d'EDF et de Gaz de France datant des nationalisations de 1946. Désormais, tous les clients, y compris les particuliers, peuvent choisir librement leurs fournisseurs d'électricité et de gaz.

Les données budgétaires

✓ Recettes :

Le syndicat ne dispose d'aucune fiscalité propre. Ses ressources financières courantes sont constituées par les redevances de fonctionnement et d'investissement versées par EDF et GDF dans le cadre des conventions de concession signées le 21 novembre 1994 :

Les redevances de fonctionnement : en 2007, principalement déterminées en fonction de la longueur des réseaux et de la population du territoire du Syndicat, les redevances perçues par le SIGEIF s'élèvent à :

- ✓ 2,208 millions d'euros (+ 2,8 % par rapport à 2006) pour les 176 communes adhérant à la distribution publique de gaz,
- ✓ 0,625 millions d'euros (+ 5,2 % par rapport à 2006) pour les 55 communes adhérant à la distribution publique de l'électricité.

La redevance d'investissement électricité : pour 2007, elle résulte des travaux réalisés par les Communes ou le Sigeif sur les ouvrages d'éclairage public, ou sur les réseaux électriques de distribution publique. Le budget de la section d'investissement (travaux mandatés en 2005) s'élève à 2, 279 millions d'euros (+10,5 % par rapport à 2006)

A ces redevances, il convient d'ajouter diverses recettes de partenariats et de services, ainsi que l'emprunt contracté pour les travaux d'enfouissement des réseaux et l'excédent de l'exercice 2006. Au total, le budget du Syndicat s'établit pour 2007 à 13,845 millions d'euros (soit + 15 % par rapport à l'année précédente).

✓ Dépenses :

Les dépenses réelles se répartissent entre les charges liées à la gestion courante du Syndicat (Section de fonctionnement) et la réalisation des travaux d'enfouissement, le remboursement de l'emprunt et les diverses subventions versées par le SIGEIF à ses communes adhérentes.

Les dépenses du budget fonctionnement s'élèvent pour 2007 à 2,873 millions d'euros, soit une progression de 4,5 % par rapport à 2006

Le montant total des investissements s'élève à 6,715 millions d'euros, soit une hausse de 7 % dont la quasi-totalité a été affectée à la résorption des lignes électriques et aux travaux d'éclairage public.

A la fin 2007, le compte administratif du Syndicat affiche un excédent net cumulé de 1,574 million d'euros, contre 1,123 million d'euros en 2006, déduction faite des dépenses d'investissement engagées au titre de l'année.

En conséquence, je propose au Conseil Municipal :

- ✓ De prendre acte du rapport d'activités du SIGEIF pour l'année 2007, accompagné de l'annexe concernant la commune de Puteaux

Fait, le 22 septembre 2008

Le Maire
Joëlle CECCALDI RAYNAUD
Délégué du SIGEIF

Le rapport d'activités 2007 du SIGEIF peut être consulté au Service du Conseil.

PROJET

LE CONSEIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211.39,

Vu la loi n° 99.586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu le rapport d'activités du SIGEIF pour l'exercice 2007 accompagné de l'annexe concernant la Commune de Puteaux,

Vu le rapport du délégué du SIGEIF,

Entendu l'exposé du délégué du SIGEIF sur l'activité dudit Syndicat en 2007 ;

DELIBERE

Article Unique : Prend acte du rapport d'activités du SIGEIF pour 2007, accompagné de l'annexe concernant la Commune de Puteaux et du compte-rendu du délégué.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 16 OCTOBRE 2008

QUESTION N°14

**RAPPORT D'ACTIVITES DU S.E.D.I.F. (SYNDICAT
DES EAUX D'ILE DE France) POUR L'EXERCICE 2007**

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DU SYNDICAT DES EAUX

D'ILE DE FRANCE (SEDIF) POUR L'ANNEE 2007

Cet établissement public, de coopération intercommunale a été créé en 1923 et regroupe 144 communes réparties sur sept départements de la Région Parisienne. La Ville de Puteaux est adhérente au Syndicat depuis sa création.

Voici une présentation des principales activités du syndicat en 2007, tout en rappelant que le puisage de l'eau s'effectue sur les trois grands cours d'eau irriguant la Région : la Seine, l'Oise et la Marne. Aussi, le volume d'eau vendu sur l'année 2007 est de 254,593 millions de m³ (contre 262,266 millions en 2006) pour 541.678 abonnés.

I/ Activités industrielles

Les études sur les ressources en eau

- ✓ Depuis 2001, le SEDIF est à la pointe des connaissances scientifiques en recherchant dans ses ressources (Seine, Marne, Oise) des paramètres dits « émergents ». Ces paramètres sont des micro-organismes (parasites, bactéries, virus) ou des composés chimiques (perturbateurs endocriniens, médicaments...).
- Plusieurs programmes de recherche ont été élaborés pour étudier cette thématique nouvelle. Le SEDIF participe ainsi à une étude de l'Agence de l'Eau Seine Normandie sur les paramètres émergents, à une autre sur les perturbateurs endocriniens, conduite par le Professeur Lévi de l'Université Paris XI, et au programme du PIREN-Seine, dont plusieurs des axes de recherche s'étendent maintenant à ces nouveaux micro polluants.
- ✓ Même si la production d'eau est une activité peu polluante, le SEDIF, certifié ISO 14001, cherche à limiter son impact sur l'environnement. En 2007, des études ont ainsi été réalisées pour optimiser le fonctionnement de l'unité de traitement des effluents de l'usine de Neuilly-sur-Marne et améliorer la qualité des rejets en Marne.

Les traitements

- ✓ Depuis de nombreuses années, pour mener à bien son programme de recherches afin d'améliorer le fonctionnement de ses installations, le SEDIF fait appel aux scientifiques les plus compétents en France ou à l'étranger. Divers thèmes de recherche ont été abordés en 2007 : les conditions de traitement des pesticides, l'étude des solutions nettoyantes des membranes de nanofiltration, une étude déterminant les doses de désinfectants nécessaires...

La Qualité de l'Eau en Réseau

- ✓ Les résultats des études achevées en 2007 ont permis de mieux comprendre comment se forme le biofilm et d'observer les effets des variations du résiduel de chlore sur les populations bactériennes le composant. Par ailleurs, afin de répondre aux réclamations des consommateurs qui constatent des épisodes de saveur, phénomènes souvent fugaces, un outil d'analyse de l'eau a été mis au point nommé « Twister ». Grâce à cet

outil utilisé depuis 3 ans, l'origine de certains épisodes de saveur observés a pu être trouvée.

- ✓ Le SEDIF conduit également des études sur la corrosion des matériaux constituant les conduites, dans le but d'affiner la connaissance du patrimoine et d'optimiser les critères de renouvellement des canalisations. Deux études se sont achevées en 2007 : l'une sur les mécanismes de rupture des conduites en fonte et l'autre sur la corrosion des conduites de béton armé à âme en tôle.

Renouvellement et extension des canalisations inférieures à 300 mm

- ✓ Le réseau de distribution se compose de 7 933 km de canalisations.
- ✓ En renouvellement, 42,39 km de conduites ont été posés (17,61 km en technique sans tranchée et 24,78 km en traditionnel).
- ✓ En extension, 0,80 km de conduite a été posé (0,25 km en technique sans tranchée et 0,55 km en traditionnel).
- ✓ Financé par des tiers, 12,17 km de conduites ont été posés (1,48 km en technique sans tranchée et 10,69 km en traditionnel).
- ✓ Le transport par Tramway impacte considérablement le réseau d'eau potable nécessitant le déplacement de tronçons de canalisations. Aussi, les travaux concernant le Tramway « Chatillon-Viroflay » ont débuté en 2007 sur les communes de Chatillon et Clamart sur un linéaire de 375 m.

Les ouvrages de transport

- ✓ Les ouvrages de transport de diamètre supérieur à 300 millimètres représentent un linéaire de 834 kilomètres.
- ✓ Quatre opérations ont marqué l'année 2007 :
 - la conduite de refoulement DN 1800 mm de l'usine de Choisy le Roi constitue l'une des artères principales d'alimentation du réseau. Elle a fait l'objet d'un dévoiement partiel d'environ 200 m à l'intérieur d'un fourreau de 2 500 millimètres en raison de l'aménagement partiel d'une ZAC.
 - la réalisation de la ZAC de l'Hôtel de Ville constitue un réaménagement de grande ampleur, situé dans le voisinage immédiat de la Mairie de Bobigny. La canalisation DN 400 a dû être déplacée sur environ 140 mètres en raison de la réalisation de ladite ZAC.
 - un chantier par la technique de tubage sur la Commune de Vitry sur Seine.
 - Et un chantier par la technique de tubage sur la Commune de Levallois Perret.

Le remplacement des branchements en Plomb

- ✓ Plus de 23 900 interventions sur les branchements ont été réalisées au cours de l'année 2007 :
 - 3 300 branchements ont été mis en service,
 - 20 600 modernisations ont été réalisées,
- ✓ Une volonté forte de maintenir une haute qualité de service par : le respect strict des contraintes sanitaires, le contrôle permanent de l'ensemble des prestations, l'information préalable des abonnés, des études diagnostiques, le remplacement de l'ensemble du branchement, un taux de technique sans tranchée de 80 %, le traitement du plomb, la signalisation lourde mise en place...
- ✓ Parmi les innovations 2007 :
 - une gestion cartographique des branchements,
 - et des interventions par zone géographique.

II/ Activités de Services

L'Evaluation du service de l'Eau

- ✓ L'Observatoire de la qualité du service public de l'eau créé en 2002 est pour le SEDIF l'outil de mesure de satisfaction de ses usagers. Avec des niveaux de satisfaction globale se situant entre 90 et 94 % selon les cibles, le service de l'eau peut ainsi concentrer ses actions d'amélioration sur des points très précis.
- ✓ Les indicateurs de performances : tous les travaux du SEDIF en matière de qualité de service sont à relier, en termes de cohérence, à la boucle de la qualité de service.

La Communication au service de tous

La communication du service de l'eau est multiple. S'adressant à des cibles diverses, elle prend la forme d'actions très différentes selon les publics et les moments, avec le souci constant d'informer, de faire connaître et parfois d'enseigner. En 2007 :

- une campagne évaluée a eu lieu au mois d'avril auprès des abonnés,
- le mobil'eau succède au Syncrodile (exposition itinérante sur l'eau),
- une campagne combinant l'affichage et la radio a eu lieu valorisant le caractère écologique de l'eau du robinet et sa disponibilité permanente,
- des revues sur l'actualité du SEDIF sont régulièrement diffusées auprès des élus et des institutions (Inf'eau, rapport d'activité, rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau, l'eau en toute transparence) ,
- les films du SEDIF à l'honneur et plusieurs ont été récompensés (Médaille de Bronz au Top Com 2007 pour le film « Eau mon amour » ainsi qu'un Gold award et un prix spécial au World Média Festival de Hambourg en Mai 2007)...

La relation clientèle en 2007

L'organisation du service clientèle est structurée autour du C.S.C. (Centre Service Client) qui traite des appels téléphoniques et les courriers. En 2007, le C.S.C. a reçu 387.000 appels dont 91,71 % ont été traités.

Les systèmes informatiques du SEDIF

Le SEDIF a engagé en 2007 une politique de consolidation de son système d'information : SIGADE-SIG-Informatique industrielle. Aussi, 2007 a été l'année :

- ✓ des premières études sur le système d'information global du service public de l'eau potable intégrant les deux systèmes, celui du maître d'ouvrage et celui de son exploitant.
- ✓ de démarrage de projets structurants et nouveaux (SIGADE, GPI...) et, enfin, celle de la mise en exploitation de solutions comme le SIG.

Le Radio-Relevé et le Télé-Relevé

- ✓ S'agissant du radio-relevé : les installations faites en 2006 – 2007 sont suivies et évaluées. Les aspects techniques sont satisfaisants. Quelques cas de modules arrachés sont signalés. Pour autant, le déploiement sur le terrain n'a pu commencer (relevé « effective » en réalité double relève visuelle et électronique pour essais) qu'à partir de mai 2007, après la mise en œuvre d'adaptations techniques du matériel.
- ✓ S'agissant du télé-relevé : le relevé à distance en mode fixe équipe environ 351 propriétés et 6 551 logements à fin 2007.

Les marchés publics

En 2007, le SEDIF a signé 78 marchés qui ont couvert ses besoins de fonctionnement autant que d'investissements. Le montant total de ces marchés représente une augmentation de 147 % par rapport au total des marchés signés en 2006.

III/ LES FINANCES

La comptabilité du Sedif est **une comptabilité de droits constatés**. Elle enregistre non pas des mouvements de fonds effectifs mais des ordres donnés (mandats de paiement et titres de recettes).

Les dépenses et recettes réalisées, au cours de l'exercice 2007, sont retracées dans les tableaux ci-dessous :

1/ Section d'investissement

Dépenses (en KE)	2006	2007
Subventions d'équipement	6 919	9 667
Reclassement subventions d'équipement		134 716*
Emprunts et dettes assimilées	50 021	42 186
Immobilisations incorporelles	41	15
Immobilisations corporelles	285	457
Immobilisations en cours	150 622	146 358
Créances diverses – TVA sur immobilisations et ingénierie	14 682	13 043
Déficit antérieur reporté	35 625	33 631
TOTAL C	258 195	380 073

Recettes (en KE)	2006	2007
Réserves réglementées et autres réserves	59 862	71 253
Subventions d'équipement reçues	2 659	4 009
Reclassement subventions d'équipement		134 716*
Emprunts et dettes assimilées	44 817	8 198
Immobilisations incorporelles	7	2
Immobilisations corporelles	1 886	2 594
Immobilisations en cours	14 654	12 987
Prêts – remboursement SEM avance Région IDF	508	508
Dépôts et cautionnements versés	-	-
Créances diverses – TVA sur immobilisations et ingénierie	14 682	13 043
Amortissements des immobilisations	85 489	87 092
Autofinancement de la section investissement		-
TOTAL D	224 564	334 402
DEFICIT D'INVESTISSEMENT (D-C)	33 631	45 671

*comparer les comptes 2006 et 2007 : deux neutralisations sont nécessaires pour pouvoir comparer les comptes administratifs 2007 et 2006. En 2006, 26 M€ d'emprunts ont fait l'objet d'un changement d'imputation budgétaire en recettes et en dépenses. En 2007, ce sont 134,7 M€ de « subventions d'équipement » qui ont subi une opération de reclassement.

Après neutralisation des opérations de ré imputation budgétaire, les 245,4 M€ de dépenses d'investissement de la seconde année du XIII^{ème} Plan, en augmentation de 5,7 % par rapport à 2006, se décomposent en : 146,4 M€ de dépenses d'équipement et de 42,2 M€ de remboursement de la dette en capital.

Les recettes d'investissement sont stables, l'affectation du résultat 2006 ayant permis un moindre recours à l'emprunt en 2007 (7 M€ en 2007 contre 17,3 M€ en 2006)

2/ Section de fonctionnement

Dépenses (en KE)	2006	2007
Charges à Caractère général	6 240	6 672
Charges de personnel et frais assimilés	4 205	4 739
Autres charges de gestion courante	675	595
Charges financières	5 794	5 844
Charges exceptionnelles	2 728	3 824
Dotations aux amortissements	85 489	87 092
TOTAL A	105 131	108 766

Recettes (en KE)	2006	2007
Vente d'eau aux abonnés – dotation 1 ^{er} Etablissement	92 051	93 943
Vente d'eau aux abonnés – virement contractuel du compte de réserve d'exploitation	-	4 000
Travaux à la demande de tiers	737	715
Redevances (analyseurs et brevets) et autres subventions	-	780
Versement du Régisseur Art. 20	-	-
Virement contractuel du compte d'exploitation	3 070	3 260
Produit remboursement SEM avance Région IDF	372	396
Intérêts du compte courant	131	762
Produits sur exercices antérieurs	3 646	3 638
Produit de cession des éléments d'actif	4 174	1 614
Quote-part Subv. Investissement virée au résultat	6 919	9 667
Autres produits exceptionnels – TVA	2 633	2 038
Autres produits exceptionnels – Remb. Prêts construction	104	-
Autres produits exceptionnels – recettes diverses	269	673
Immobilisations incorporelles – Ingénierie	9 188	7 986
Immobilisations corporelles – travaux transférés	51 635	59 001
Contre-passation Intérêts courus non échus N-1	1 455	1 514
Excédents antérieurs reportés	-	-
TOTAL B	176 384	189 987
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT (B-A)	71 253	81 221

La section de fonctionnement présente 18,0 M€ de dépenses réelles (+ 10,4 %), principalement consacrées pour 64 % à la gestion interne du SEDIF et pour 26 % aux remboursements d'intérêts d'emprunt, hors intérêts courus non échus.

La hausse de 4,3 % des recettes réelles de fonctionnement (111,8 M€) provient essentiellement de recettes issues du versement contractuel du compte de réserve effectué en 2007.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, je propose au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel d'activités du Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF) pour l'exercice 2007.

Fait, le 24 septembre 2007

M. Thierry STURBOIS
Délégué Titulaire au SEDIF

Le rapport annuel peut être consulté au Secrétariat du Conseil.

PROJET

LE CONSEIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-39,

Vu la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu le rapport annuel d'activités du SEDIF,

Vu le rapport du délégué du SEDIF en date du 24 septembre 2008,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Prend acte du rapport annuel d'activités du Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF) pour l'exercice 2007.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 16 OCTOBRE 2008

QUESTION N°15

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE D'EAU POTABLE – EXERCICE 2007**

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

D'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2007

Cet établissement public de coopération intercommunale a été créé en 1923 et regroupe 144 communes réparties sur 7 départements de la Région Parisienne. La Ville de Puteaux est adhérente au Syndicat depuis sa création.

Puisant de l'eau sur les trois fleuves irriguant la Région (la Seine, l'Oise et la Marne), le syndicat pourvoit aux besoins en eau de 4 millions d'habitants.

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable est présenté aux fins de communication au conseil municipal et destiné notamment à l'information des usagers.

Avant toute information sur le prix et la qualité de l'eau en 2007, il convient de préciser que le Syndicat des Eaux d'Ile de France pourvoit aux besoins en eau de 4 millions d'habitants (représentant près de 541 000 abonnés au service de l'eau dont les deux tiers sont concentrés dans le noyau formé par les communes des départements de la petite couronne : Hauts de Seine, Seine Saint Denis et Val de Marne). En 2007, le nombre d'abonnements a progressé de 0,57 % par rapport à 2006 (dont 0,28 % résultant de l'individualisation des abonnements en habitat collectif et 0,29 % de l'évolution des autres types d'abonnements).

Les volumes vendus aux abonnés des communes syndiquées se sont élevés à 254,6 millions de m³ en 2007, pour 262,3 millions de m³ en 2006. L'année 2007 enregistre donc une nouvelle baisse. La Ville de Puteaux va à l'encontre de cette évolution générale puisque pour 2 318 abonnés au 31 décembre 2007, le volume vendu en 2007 est en légère progression (4.457.160 m³ contre 4.372.649 m³ en 2006).

I/ PRIX DE L'EAU

Le service d'eau potable comprend :

- le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel,
- sa transformation en eau potable,
- son acheminement jusqu'au domicile des consommateurs,
- ainsi que le service à la clientèle (43,5 %).

S'ajoutent à cette facturation, le coût de la collecte et du traitement des eaux usées (33 %) ainsi que des taxes et redevances perçues pour le compte de divers organismes publics (23,5 %).

Le tarif de vente de l'eau comprend deux termes :

- un prix par mètre cube d'eau consommée (1,4849 € HT au 1^{er} janvier 2008 en augmentation de 1,7 % par rapport au 1^{er} janvier 2007),
- et une prime fixe facturée par tranche de 30 m³ (5,3363 € HT au 1^{er} janvier 2008) sur laquelle les petits consommateurs (moins de 75 m³ par trimestre) bénéficient d'une réduction d'autant plus importante que leur consommation est faible : 20 % entre 46 et 75 m³ et jusqu'à 80 % entre 1 et 7 m³ par trimestre.

A ce tarif, s'ajoutent :

- la location du compteur (pour un compteur de 15 mm, soit le diamètre le plus courant, 2,91 € HT par trimestre au 1^{er} janvier 2008),
- et la redevance pour la préservation en eau, reversée intégralement à l'Agence de l'Eau Seine Normandie (0,0653 € HT par m³ au 1^{er} janvier 2008 sans changement par rapport au 1^{er} janvier 2007).

Les autres composantes de la facture sont les suivants (nombre de taxes et redevances perçues par l'Etat et de différents établissements ou organismes publics) :

- la redevance d'assainissement,
- la redevance pour la lutte contre la pollution,
- la redevance pour modernisation des réseaux,
- la taxe pour le développement des voies navigables,
- la TVA.

<u>Indicateur financier</u>	Au 1 ^{er} janvier 2007	Au 1 ^{er} janvier 2008	Ecart en %
<u>Distribution de l'eau</u>			
- Consommation prix au m ³ (SEDIF)	1,4600 €	1,4849 €	+ 1,7
- Prime fixe (SEDIF)	0,1046 €	0,1067 €	+ 2,0
- Location de compteur (SEDIF)	0,0950 €	0,0970 €	+ 2,1
- Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	0,0653 €	0,0653 €	+0,0
<u>La collecte et traitement des eaux usées</u>			
- Redevance communale (communes)	0,3266 €	0,3354 €	+ 2,7
- Redevance syndicale (syndicats)	0,1233 €	0,1272 €	+ 3,2
- Redevance départementale (départements)	0,2917 €	0,3007 €	+ 3,1
- Redevance interdépartementale (syndicat interdépartemental)	0,5039 €	0,5281 €	+ 4,8
<u>Organismes publics</u>			
- Lutte contre la pollution (Agence de l'eau Seine Normandie)	0,6102 €	0,3684 €	+ 5,8
- Modernisation des réseaux de collecte (depuis janvier 2008)		0,2770 €	
- Développement des voies navigables (Ets Public VNF)	0,0118 €	0,0136 €	+ 15,3
T.V.A. (Etat)	0,1821 €	0,1881 €	+ 3,3
Total	1,6596 €	1,6886 €	+ 1,7
Total collecte et traitement des eaux usées	1,2455 €	1,2914 €	+ 3,7
Total autres collectivités ou organismes	0,8694 €	0,9124 €	+ 4,9
Total général	3,7745 €	3,8924 €	+3,1

La facture d'eau a certes augmenté mais il faut rappeler que les usines du SEDIF traitent de l'eau de rivière et que les choix d'investissement faits par les élus répondent à une exigence de qualité et de sécurité absolues.

II/ QUALITE DE L'EAU

Le Syndicat des Eaux d'Ile de France a installé, en amont des prises d'eau, des stations d'alerte qui informent à tout moment de l'état physico-chimique de l'eau qui va être puisée.

Trois Usines principales sont installées sur chacune des trois rivières : Choisy le Roi, Neuilly sur Marne/Noisy le Grand et Méry sur Oise.

Trois usines à puits viennent compléter localement la production des trois principales usines.

Avant d'être distribuée aux consommateurs, l'eau puisée fait l'objet de traitements poussés suivis de contrôles rigoureux.

Le contrôle sanitaire en place depuis 2004, comprend 54 paramètres définis par le Code de la Santé Publique. Le SEDIF va bien au delà et réalise chaque année 250 000 analyses complémentaires. L'eau du robinet est ainsi un des produits alimentaires les plus surveillés.

Des contrôles nombreux et rigoureux :

Trois niveaux de contrôle permettent de garantir en permanence la qualité de l'eau potable :

- un contrôle officiel assuré par les services départementaux du ministère de la santé,
- l'auto surveillance conduite par le régisseur du syndicat,
- et un contrôle contractuel est confié par le syndicat au CRECEP (Centre de Recherche d'Expertise et de Contrôle des Eaux de Paris).

Une information complète et régulière :

Le contrôle sanitaire vérifie la qualité de l'eau sous l'autorité des DDASS.

En 2007, l'ensemble des paramètres mesurés a confirmé la bonne qualité de l'eau produite et distribuée par le Syndicat.

La qualité bactériologique de l'eau distribuée en 2007 est restée très satisfaisante, tant pour les germes banals que pour les germes de contamination fécale, dont le taux de non conformité s'établit à 0,16 %.

III/ QUALITE DU SERVICE

Face aux nouvelles exigences de la réglementation et des consommateurs, la qualité de service est devenue un enjeu politique majeur placé au cœur des préoccupations du SEDIF et de ses élus. La relation clientèle et la qualité de l'eau font partie des axes essentiels.

Pour cet enjeu d'importance, le Syndicat a conçu et développé une politique de qualité de service basée à la fois sur des moyens modernes, performants, adaptés aux besoins des usagers et des communes. Elle est axée sur des actions ciblées de communication visant à la faire connaître auprès de ces derniers, mais également sur un système de management en charge de l'évaluation de la qualité de service.

Pour la mesure de la performance, le système de management vise notamment à :

- mieux réguler le service par l'évaluation de la qualité fournie pour les usagers et la protection de l'environnement,
- mieux communiquer avec les usagers et leurs représentants pour une meilleure transparence sur le service effectivement rendu,
- permettre la comparaison des résultats entre les différents services d'eau en France afin de situer notre niveau de service,
- instaurer un processus d'amélioration continue de la qualité dans un contexte évolutif.

Il repose sur des indicateurs de performance portant sur la plupart des aspects de service : relation clientèle, qualité de l'eau, gestion du réseau, performances environnementales,...

Dual, ce système comprend deux outils de pilotage différents : comparatif (régulation par comparaison) et incitatif (régulation par le contrat).

Pour la mesure de satisfaction des usagers et des communes, le système de management repose sur un outil de pilotage dénommé « observatoire de la qualité du service public de l'eau ». Cet outil vise à évaluer la perception du service attendu et capter les évolutions auxquelles le service de l'eau devra s'adapter, permettant de modifier à bon escient la qualité de service voulue.

Au vu de ces éléments, je propose au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2007.

Fait, le 24 septembre 2007

M. Thierry STURBOIS
Délégué Titulaire au SEDIF

Le rapport annuel peut être consulté au Secrétariat du Conseil.

PROJET

LE CONSEIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2224-5, D.2224-1 et suivants,

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2007 transmis par le Syndicat des Eaux d'Ile de France,

Vu le rapport du délégué du SEDIF en date du 24 septembre 2008,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2007 du SEDIF.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 16 OCTOBRE 2008

QUESTION N°16

**RAPPORTS D'ACTIVITES DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL POUR L'ANNEE 2007**

RAPPORT DE LA DIRECTION GENERALE

RAPPORTS D'ACTIVITES DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

COMMUNAL POUR L'ANNEE 2007



Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'activités sur le service public d'assainissement est présenté aux fins de communication au conseil municipal.

Celui-ci se présente en deux parties : l'une concernant le 1^{er} semestre 2007 et l'autre le second semestre. En effet, par délibération en date du 21 juin 2007, le Conseil Municipal a délégué le service public d'exploitation du réseau d'assainissement de la Ville à la Société EAU et FORCE, à compter du 1^{er} juillet 2007. Avant cette date, la Ville de Puteaux assurait directement la gestion de son réseau.

I. Rapport d'activités pour le 1^{er} semestre 2007

En 2007, la Ville de Puteaux s'est fixée 2 priorités dans la gestion de son réseau d'assainissement :

- collecter et évacuer les eaux usées et eaux pluviales en évitant les risques de pollution et d'inondation,
- assurer leur rejet dans le milieu récepteur après un traitement compatible avec les exigences de la santé publique et de l'environnement.

Se faisant, la commune s'est efforcée de pérenniser son système d'assainissement d'une manière préventive tout en cherchant sans cesse de l'améliorer.

Pour rappel, les effluents collectés sont acheminés par le réseau du Conseil Général (dont le bailleur est la SEVESC) à la station d'épuration d'Achères et traités par le SIAAP (Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne).

Le réseau communal représente un linéaire total de 26 000 mètres.

Voici une présentation des principales activités du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2007:

A. Partie fonctionnement

Trois sociétés ont eu la charge de l'entretien et de la réhabilitation du réseau communal d'assainissement par le biais de marchés :

- La Société EAV/SEVESC qui a assuré l'entretien du réseau communal :

Un linéaire de 900 m de canalisations et un linéaire de 500 m d'ovoïdes ont été curés en 2007.

Des inspections télévisées ont été réalisées sur 900 ml de réseau.

N.B. : Le curage précède systématiquement l'inspection télévisée des canalisations et des ovoïdes, permet d'en vérifier l'état et de préparer le programme de réhabilitation avec et sans tranchée de ces derniers.

- **La Société TELEREP France, titulaire du marché de travaux de réhabilitation sans tranchée du réseau d'assainissement non visitable :**

Aucun travaux de réhabilitation n'a été entrepris au cours des six premiers mois de l'année.

- **La Société TPM qui a assuré les travaux de réhabilitation en tranchée du réseau :**

Des travaux d'un montant de 30 000,00 € environ ont été réalisés sur le réseau d'assainissement, notamment la création de grilles d'eaux pluviales devant le marché Chantecoq et des remplacements de tampons dans plusieurs rues.

S'agissant des contrôles de conformité assainissement :

Le règlement communal d'assainissement comporte un chapitre sur les installations intérieures des appartements ou des pavillons (salles de bains et/ou de douches, cuisines, sanitaires, gouttières, grilles d'eaux pluviales...) dans lequel est précisé que le service assainissement doit effectuer des contrôles de conformité des installations intérieures dans trois cas, lors de la demande de raccordement, à l'occasion des cessions de propriétés, et à l'occasion des extensions de réseaux.

A ce titre, 272 contrôles ont été effectués au premier semestre 2007.

B. Partie Budgétaire

La tarification en vigueur sur la commune de Puteaux est conforme à la loi sur l'eau du 03 janvier 1992.

Redevance communale d'assainissement

La redevance communale d'assainissement est la seule recette récurrente payée par les usagers.

Cette redevance dépend du taux fixé par la Ville.

Pour l'année 2007, le taux de cette redevance est de 0,1708 €/m³.

Les décomptes des ordres de recettes relatifs à la redevance d'assainissement communale se décomposent comme suit :

✓ 1er trimestre :	136 183,87 €
✓ 2ème trimestre :	125 104,00 €

Soit pour le premier semestre de l'année 2007 un montant de **261 287,87 €**.

Fixation des tarifs de la participation pour le raccordement au réseau d'assainissement communal :

Sur le premier semestre de l'année 2007, les participations pour le raccordement au réseau d'assainissement communal s'élèvent à 26.777,00 €.

Tarif pour le passage de réseau de télécommunication dans les réseaux d'assainissement communaux :

La fixation de la redevance au titre de l'occupation du domaine public par des réseaux de télécommunication, est de 30 € par kilomètre de câble pour occupation du domaine public communal.

Non assujettis :

La Ville comporte 1 669 abonnés au réseau d'assainissement pour un volume annuel effluents de 4.039.627 m³.

Le taux de raccordement s'établirait à 88% selon le rapport annuel de l'eau de 1999.

La liste des abonnés eau potable ne payant pas la taxe d'assainissement permet de noter que l'ensemble des bâtiments communaux est exempt de cette taxe.

Sans la prise en compte de ces exemptions, le taux de raccordement avoisine les 100%.

II. Rapport d'activités pour le 2nd semestre 2007

En 2007, la Société EAU et FORCE s'est vu confier la délégation du service public d'assainissement de la Ville de Puteaux, à compter du 1^{er} juillet 2007, pour une durée de 12 ans.

Conformément à la réglementation, la Société Eau et Force a transmis à la Ville de Puteaux son rapport d'activités pour les 6 derniers mois de l'année 2007.

Voici les principaux faits marquants :

L'obtention de la certification environnementale ISO 14001 :

Outre l'entretien classique par curage des réseaux d'assainissement, son principal objectif était d'engager la Ville dans une démarche environnementale en matière d'assainissement pour accompagner les nombreuses initiatives que la Ville a déjà prises, initiatives récompensées par une Marianne d'Or.

Cette certification a été obtenue grâce aux actions suivantes :

- ✓ Mise en place d'un programme de suivi des rejets non domestiques
- ✓ 5 contrôles inopinés des effluents sur le réseau ont été opérés. Tous les prélèvements se sont avérés conformes.
- ✓ 99 enquêtes de conformité de branchements ont été réalisées révélant 1 non-conformité.

Les chiffres clés :

- ✓ 2.067 usagers sont raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement communal,
- ✓ 2 221 063 m³ sont assujettis à la redevance communale,
- ✓ 26 km de réseaux communaux sont gérés dont :
 - 6 km en eaux pluviales
 - 2 km en eaux usées
 - 18 km en unitaire
- ✓ 3 chambres à sable,
- ✓ 3 postes de relèvement,
- ✓ un programme de 299 m d'inspection télévisée de collecteurs a été réalisé,
- ✓ 391 m de réseaux ont été curés en 2007, dont 92 m d'ovoïdes rue Roque de Fillol,
- ✓ S'agissant de la tarification : les redevances perçues pour le compte de la commune et son délégataire financent le fonctionnement et la construction des réseaux d'égouts communaux.

Les taux des redevances sont fixés par la collectivité compétente et la part du délégataire l'est par le contrat de délégation :

- 0,0637 € HT/m³ représente la part du délégataire, la Société Eau et Force, au 1^{er} juillet 2007
- 0,1071 € HT/m³ représente la part communale, au 1^{er} juillet 2007

Force est de constater que ce deuxième semestre 2007 a constitué une phase de prise en main des installations et du service assainissement.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- ✓ De prendre acte du rapport d'activités du service public d'assainissement communal pour l'année 2007.

Fait, le 22 Septembre 2008

PROJET

LE CONSEIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles D.2224.1 à D.2224.5,

Considérant que, par délibération en date du 21 juin 2007, le Conseil Municipal a délégué le service public d'assainissement de la Ville de Puteaux à la Société EAU et FORCE, à compter du 1^{er} juillet 2007,

Considérant que du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2007, la Ville de Puteaux assurait directement la gestion de son réseau d'assainissement,

Vu le rapport de la Direction Générale des Services, en date du 22 septembre 2008, qui rend compte des activités en matière d'assainissement en deux parties,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Prend acte du rapport annuel du service public d'assainissement pour l'année 2007.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 16 OCTOBRE 2008

QUESTION N°17

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS
DU SYELOM ET DU SYCTOM POUR L'EXERCICE 2007**

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

D'ELIMINATION DES DECHETS (SYCTOM ET SYELOM)

(Syndicat mixte Central de Traitement des Ordures Ménagères)
(Syndicat mixte des Hauts-de-Seine pour l'Elimination des Ordures Ménagères)

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets doit être présenté par le Maire au Conseil Municipal aux fins de communication et d'information du public, conformément à la loi n°2005-1319 du 26 octobre 2005 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement.

Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 définit le contenu minimal de ce rapport en fixant une liste d'indicateurs techniques et financiers obligatoires.

Avant d'exposer l'ensemble de ces éléments, il convient de rappeler le rôle des différents acteurs s'occupant des déchets sur la ville de Puteaux :

- la gestion des déchets est coordonnée par les services techniques, et en particulier le Service Environnement et Développement Durable,
- la collecte des déchets ménagers et assimilés est effectuée par la **société SITA** dans le cadre du marché 02/107, notifié le 02 novembre 2002,
- la fourniture et la maintenance des bacs d'ordures ménagères et d'emballages ménagers recyclables sont effectuées par la **société TEMACO** dans le cadre du marché 06/020, notifiés le 06 janvier 2006,
- le **Syndicat mixte des Hauts de Seine d'Elimination des Ordures Ménagères (SYELOM)**, qui représente 30 communes du département, fait collecter et valoriser au nom de la commune, adhérente depuis 1981, le verre et les journaux-magazines en apport volontaire, les papiers de bureau de la Commune et les déchets d'équipements électriques et électroniques (D.E.E.E.),
- le **Syndicat mixte Central de Traitement des Ordures Ménagères de l'Agglomération Parisienne (SYCTOM)**, qui rassemble 85 communes dans 5 départements de l'Ile de France, traite par valorisation-matière les emballages recyclables de la Ville depuis le 14 novembre 2001, les objets encombrants depuis le 1^{er} décembre 2002, et par valorisation-énergétique les ordures ménagères depuis 1984.

I. Les indicateurs techniques 2007

- ✓ **Population** : 42 300 habitants (INSEE issue des enquêtes de recensement 2004, 2005, 2006, 2007)
- ✓ **Collecte des déchets** :
 - **Ordures ménagères et assimilées** (SITA) : 14 737,04 tonnes, dont 4 040 tonnes d'ordures ménagères assimilées provenant des entreprises et commerces sous contrat, ont été collectés en 2007. On note une stabilisation du tonnage assimilées par rapport à 2006. La collecte est effectuée du lundi au samedi (sauf le mercredi consacré à la collecte sélective).
 - **Encombrants** (SITA) : 2 054,34 tonnes collectées (baisse de 15,77 % par rapport à 2006), la collecte ayant lieu les lundis, mercredis et vendredis, à partir de 7h le matin. Parallèlement la loi relative à la collecte des D.E.E.E. est entrée en vigueur mi-novembre.
 - **Emballages ménagers recyclables** (SITA) : 1 115 tonnes collectées (hausse de 7 % par rapport à 2006), la collecte étant effectuée le mercredi dans tous les secteurs.
 - **Déchets ménagers spéciaux** (SITA) : 3,176 tonnes collectées (hausse de 55 % par rapport à 2006) ; la collecte est effectuée deux fois par mois, le 1^{er} mercredi du mois au Rond Point des Bergères et le 3^{ème} jeudi du mois au Marché Chantecoq.
 - **Verre** (SYELOM - VEOLIA) : 447,91 tonnes collectées (hausse de 9,5 % par rapport à 2006) pour 31 conteneurs d'apport volontaire (dont 15 enterrés). La collecte s'effectue le mercredi matin.
 - **Journaux-magazines** (SYELOM - VEOLIA) : 93,32 tonnes collectées (baisse de 3,5 % par rapport à 2006), pour 10 conteneurs d'apport volontaire (dont 3 enterrés). La collecte s'effectue le lundi matin et le jeudi matin.
- ✓ **Lieux de traitement et de valorisation** :
 - **Ordures ménagères** : l'usine d'incinération des ordures ménagères SYCTOM/TIRU S.A est située à SAINT - OUEN (93) :
 - Tonnages traités : 607.819 tonnes,C'est le centre de valorisation énergétique le plus récent du SYCTOM. Applicable depuis le 28 décembre 2005, la directive européenne du 4 décembre 2000 rehausse le niveau d'exigences environnementales pour les installations d'incinération des déchets, en réduisant les seuils limites de rejets polluants autorisés. Elle introduit aussi des limites pour d'autres polluants jusque-là non visés, tels que les dioxines et furannes et les oxydes d'azote. Le SYCTOM avait anticipé ces nouvelles normes et lancé, dès 2000, un important programme d'amélioration du système de traitement des fumées du centre de Saint - Ouen.

Les mâchefers sont transportés par voies ferrées et fluviales.

- Encombrants : le centre de tri SYCTOM/ SITA se situe à Gennevilliers (92) :
 - Tonnage reçu : 28 348 tonnes.
 - Tonnage valorisé : 14 658 tonnes.
- Emballages ménagers recyclables : le centre de tri SYCTOM/VEOLIA PROPLETE se situe à NANTERRE (92) :
 - Tonnage reçu : 34 399 tonnes.
 - Tonnage valorisé : 25 613 tonnes.
- Verre : traité par la Société Saint Gobain Emballages à ANDREZIEUX BOUTHEON ou ROZET SAINT ALBIN ou CHAMPFORGUEIL
- Journaux-magazine : traités par la Société UPM Chapelle d'Arblay à GRAND COURONNE (76).
- Déchets ménagers spéciaux : traités par la Société LABO SERVICES à GENNEVILLIERS (92).

II. Les indicateurs financiers 2007

✓ **Dépenses :**

Le montant global de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'année 2007 est de **4 812 377,50 € TTC**, soit une hausse de 6,4 % par rapport à 2006, dont :

- **3 033 585,34 € TTC** par les marchés privés comprenant la collecte, l'achat et la maintenance des bacs (soit une hausse de 8,47 % par rapport à 2006),
- **1 778 792,16 € TTC** par les syndicats (soit une hausse de 2,98 % par rapport à 2006).

✓ **Recettes au titre de la collecte sélective perçues en 2007 :**

Indépendamment des sommes perçues au titre des dégrèvements statutaires sélectifs (ordures ménagères, encombrants et multi matériaux), la Ville reçoit des sommes liées au soutien des tonnages triés et des investissements liés.

Ainsi, selon le Barème D et la délibération du SYELOM, ont été versés :

- pour le verre : **19,12 € par tonne** par la société SAINT GOBAIN EMBALLAGE sur le tonnage livré correspondant aux prescriptions techniques minimales, soit un montant total de 9.865, 51 €,
- 7 183,49 € par Eco-Emballage qui apporte son soutien à la communication et à la tonne triée,
- pour les emballages ménagers recyclables : **45,73 € par tonne**, soit un montant global reçu en 2007 de 70 369,55 €.

S'agissant de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), le taux 2007 est de **1,75%** pour un montant global de **4 798 037,00 €**.

S'agissant de la redevance spéciale des déchets ménagers assimilés en 2007 : instaurée pour les commerçants, artisans et entreprises au-delà de 240 litres de déchets assimilés :

- 58,50 € pour un conteneur de 120 litres à partir du troisième ;
- 117 € pour un conteneur de 240 litres à partir du second ;
- 162 € pour un conteneur de 330 litres ;
- 324 € pour un conteneur de 660 litres ;
- 369 € pour un conteneur de 750 litres ;
- 440 € pour un conteneur de 1.000 litres.

Le montant global de la redevance spéciale est de 434.691 € TTC.

Fait, le 25 septembre 2008

Le Maire
Joëlle CECCALDI RAYNAUD
Délégué du SYELOM

Le rapport annuel, ainsi que ses annexes, peut être consulté au Secrétariat du Conseil.

Annexes : Rapport détaillé de la Ville pour l'année 2007
Rapport Annuel 2007 du SYCTOM
Rapport Annuel 2007 du SYELOM

PROJET

LE CONSEIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2000 – 404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets,

Vu les rapports annuels 2007 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu le rapport détaillé de la Ville pour l'année 2007,

Vu la note liminaire en date du 25 septembre 2008,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Prend acte des rapports annuels de 2007 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

ARTICLE 2 : Informe le public que les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de 2007 peuvent être consultés.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 16 OCTOBRE 2008

QUESTION N°18

MISE EN REFORME DE MATERIELS ET MOBILIERS

RAPPORT DE LA DIRECTION GENERALE

MISE EN REFORME DE MOBILIERS ET MATERIELS

Certains services et établissements municipaux ont demandé la mise à la réforme :

- de mobiliers, matériels et équipements vétustes ou obsolètes, donc hors d'usage, répertoriés à l'inventaire, et qui ne peuvent plus avoir d'utilité pour les services,
- de mobiliers, matériels et équipements récents mais endommagés et dont la réparation coûterait à la collectivité plus cher que l'acquisition d'un nouveau bien.

L'ensemble de ces biens est récapitulé en annexe par catégories et par affectation.

Ils ont été enlevés des services municipaux par le service de la gestion du patrimoine et mis au rebut.

Après mise à la réforme, les équipements électriques et électroniques seront débarrassés, comme prévu par la délibération du 3 novembre 2004 portant adhésion de la ville au SYELOM. Les encombrants valorisables seront enlevés par la SITA, dans le cadre du marché 2/107 du 8 novembre 2002, par mise à disposition de bennes exceptionnelles.

Les biens réformés en cours d'amortissement seront sortis de l'actif après réintégration des amortissements, pour leur valeur nette comptable.

L'inventaire sera mis à jour par l'enregistrement de la sortie de l'ensemble de ces biens.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal la mise en réforme des biens récapitulés en annexe, étant précisé que :

- les équipements électriques et électroniques seront débarrassés dans le cadre de l'adhésion de la ville au SYELOM et les encombrants valorisables seront enlevés par la SITA, prestataire titulaire du marché 2/107 du 8 novembre 2002,
- les biens réformés en cours d'amortissement seront sortis de l'actif après réintégration des amortissements, pour leur valeur nette comptable,
- l'inventaire du patrimoine de la ville de Puteaux sera mis à jour par l'enregistrement de la réforme de ces biens.

Fait le 26 septembre 2008

PROJET

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que certains services et établissements municipaux ont demandé la mise en réforme de mobiliers et matériels, vétustes ou obsolètes, et dont ils n'ont plus l'utilité,

Considérant qu'à la demande des services municipaux, le service de la gestion du patrimoine a également procédé à l'enlèvement de mobiliers et matériels récents mais endommagés et dont la réparation coûterait à la Collectivité plus cher que l'acquisition d'un nouveau bien,

Vu la délibération du 3 novembre 2004 portant adhésion de la ville au SYELOM pour les déchets des équipements électriques et électroniques,

Vu le marché n° 2/107 du 8 novembre 2002 passé avec la SITA concernant l'enlèvement des encombrants valorisables, et notamment la possibilité de mise à disposition de bennes exceptionnelles,

Vu les tableaux présentés en annexe, récapitulant l'ensemble des biens proposés à la réforme,

Vu le rapport de la Direction Générale des Services, en date du 26 septembre 2008,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Décide la mise en réforme des biens récapitulés en annexe.

ARTICLE 2 : Les équipements électriques et électroniques seront débarrassés dans le cadre de l'adhésion de la Ville au SYELOM. Les encombrants valorisables seront enlevés par la SITA, prestataire titulaire du marché 2/107 du 8 novembre 2002.

ARTICLE 3 : Les biens réformés en cours d'amortissement seront sortis de l'actif après réintégration des amortissements, pour leur valeur nette comptable.

ARTICLE 4 : L'inventaire du patrimoine de la Ville de Puteaux sera mis à jour par l'enregistrement de la réforme de ces biens.

REFORME OCTOBRE 2008
MOB0600
MATRIEL ADMINISTRATIF

Designation	Service d'origine	N° inventaire	N° physique	Date acquisition	compte	valeur brute
Angle de bureau	Local de la Défense					
Angle de bureau	Hôtel de ville bureau 1/37					
Armoire	Puteaux média	199501581	10581			
Armoire	Local de la Défense	199601094	10732	30/08/1996	2184	783,45 €
Armoire	Hôtel de ville	199505174	10853			
Armoire	Service archives					
Armoire métallique	Jules Verne					
Banque accueil	Bibliothèque centrale	199505001	10886			
Banque accueil	Local de la Défense	200400147	4093	11/03/2004	2184	466,44 €
Boite en bois	Local de la Défense	199523233	10671			
Bureau	Garage voltaire	199504357	10848			
Bureau	Garage voltaire					
Bureau	Bibliothèque centrale	199505040	10879			
Bureau	Service voire	199506159	11068			
Bureau	Service voire	199503518	11069			
Bureau	Service voire	199503511	11070			
Bureau	Local de la Défense	199502574	11209			
Bureau	Local de la Défense	199504187	11210			
Bureau	Local de la Défense					
Bureau	Local de la Défense					
Bureau	Local de la Défense					
Bureau	Local de la Défense					
Bureau	Local de la Défense					
Bureau	Local de la Défense	199506956	11211			
Bureau	Cyber café	199506030	11758			
Bureau	Local de la Défense					
Bureau	Local de la Défense					
Bureau beige	Bibliothèque centrale					
Bureau beige	Local de la Défense	199501558	11141			
Bureau beige	Hall administratif	199505285	11151			
Bureau bois	Local de la Défense	199522216	11134			
Bureau noir	Cabinet du Maire	199504208	10445			
Caisse bois	Local de la Défense	199523233	10955			
Caisse bois	Local de la Défense	199523233	10956			
Caisse bois	Local de la Défense	199523233	10957			

REFORME OCTOBRE 2008
MOB0600

MATERIEL ADMINISTRATIF

Désignation	Service d'origine	N° inventaire	N° physique	Date acquisition	compte	valeur brute
Caisse bois	Local de la Défense	199523233	10958			
Caisse bois	Local de la Défense	199523233	10959			
Caisse bois	Local de la Défense	199523233	10960			
Caisse bois	Local de la Défense	199523233	10961			
Caisse bois	Local de la Défense	199523233	10962			
Caisse bois	Local de la Défense	199523233	10963			
Caisse bois	Local de la Défense	199523233	10964			
Caisse bois	Local de la Défense	199523233	10965			
Caisson	Conservatoire	199506952	11775			
Caisson	Local de la Défense					
Caisson	Local de la Défense					
Caisson	Local de la Défense					
Caisson	Local de la Défense					
Caisson	Local de la Défense					
Caisson	Local de la Défense					
Caisson	Garage voltaire	199504333	10845			
Caisson	Garage voltaire	199507924	10846			
Caisson	Garage voltaire	199507924	10847			
Caisson	Service entretien	199505659	2771			
Caisson	Local de la Défense					
Caisson	École république	199516200	10986			
Caisson	Service voirie	199504307	11066			
Caisson	Service voirie					
Caisson	Service voirie	199504316	11067			
Caisson	Service entretien					
Caisson gris	Cyber café					
Casier	École maternelle deux coupoles	199512196	11779			
Casier	Bibliothèque centrale					
Casier	Local de la Défense	199507020	6370			
Casier fer gris	Local de la Défense					
Casse bois	Local de la Défense	199523233	10954			
Chaise	Local de la Défense					
Chaise	Hall administratif	199505302	11145			
Chaise	Hall administratif	199505302	11146			

REFORME OCTOBRE 2008
 MOB0600
 MATERIEL ADMINISTRATIF

Désignation	Service d'origine	N° inventaire	N° physique	Date acquisition	compte	valeur brute
Chaise	Tennis du chemin vert					
Chaise	Tennis du chemin vert					
Chaise	Tennis du chemin vert					
Chaise	Tennis du chemin vert					
Chaise	Tennis du chemin vert					
Chaise	Tennis de l'île	199519746	11249			
Chaise	Local de la Défense					
Chaise	Local de la Défense					
Chaise	Local de la Défense					
Chaise	Local de la Défense					
Chaise	Local de la Défense					
Chaise	Ecole maternelle ancien couvent	199505883	11270			
Chaise	Tennis de l'île	199508032	11369			
Chaise	Tennis de l'île	199508032	11370			
Chaise	Tennis de l'île	199508032	11371			
Chaise	Crèche des cèdres	199521203	11374			
Chaise	Crèche des cèdres	199520352	11375			
Chaise	Crèche des cèdres					
Chaise	Crèche des cèdres					
Chaise	Crèche des cèdres					
Chaise	Crèche des cèdres					
Chaise	École petitot	199508999	11382			
Chaise	Local de la Défense	199505540	11424			
Chaise	Service entretien					
Chaise	Service entretien	199504524	11428			
Chaise	Jules Verne					
Chaise	Service entretien	199504576	11602			
Chaise	Palais de la culture	199800599	11670	21/11/1997	2184	127,27 €
Chaise	Palais de la culture	199800599	11671	21/11/1997	2184	127,27 €
Chaise	Palais de la culture	199800599	11672	21/11/1997	2184	127,27 €
Chaise	Palais de la culture	199800599	11673	21/11/1997	2184	127,27 €
Chaise	Palais de la culture	199800599	11674	21/11/1997	2184	127,27 €
Chaise	Palais de la culture	199800599	11675	21/11/1997	2184	127,27 €
Chaise	Palais de la culture					

REFORME OCTOBRE 2008

MOB0600

MATRIEL ADMINISTRATIF

Designation	Service d'origine	N° inventaire	N° physique	Date acquisition	compte	valeur brute
Chaise	Palais de la culture	199505883	11794			
Chaise	Ecole primaire benoit maison	199507850	11422			
Chaise accoudoir	Local de la Défense	199507850	11423			
Chaise accoudoir	Local de la Défense	199505884	11148			
Chaise beige	Hall administratif	199505884	11149			
Chaise beige	Hall administratif	199527553	10639			
Chaise coq	Puteaux média	199516812	11238			
Chaise en bois	Local de la Défense	199516812	11239			
Chaise en bois	Local de la Défense	199516812	11240			
Chaise en bois	Local de la Défense	199516812	11241			
Chaise en bois	Local de la Défense	199516812	11242			
Chaise en bois	Local de la Défense	199516812	11243			
Chaise en bois	Local de la Défense	199516812	11244			
Chaise en bois	Local de la Défense	199516812	11245			
Chaise en bois	Local de la Défense	199516812	11246			
Chaise en bois	Local de la Défense	199516812	11247			
Chaise haute	Cyber café	200301043	11761	17/06/2003	2184	469,79 €
Chaise jaune	Cyber café	200301041	11759	17/06/2003	2184	243,03 €
Chaise jaune	Cyber café	200301041	11771	17/06/2003	2184	243,03 €
Chaise jaune	Cyber café	200301041	11772	17/06/2003	2184	243,03 €
Chaise noir	Voirie					
Cloison	Palais de la culture	199800085	11680	16/02/1998	2188	351,78 €
Cloison	Palais de la culture	199800085	11681	16/02/1998	2188	351,78 €
Cloison	Palais de la culture	199800085	11682	16/02/1998	2188	351,78 €
Cloison	Palais de la culture	199800085	11683	16/02/1998	2188	351,78 €
Cloison	Palais de la culture	199800085	11684	16/02/1998	2188	351,78 €
Cloison	Palais de la culture	199800085	11685	16/02/1998	2188	351,78 €
Cloison	Palais de la culture	199800085	11686	16/02/1998	2188	351,78 €
Cloison	Palais de la culture	199800085	11687	16/02/1998	2188	351,78 €
Cloison	Palais de la culture	199800085	11688	16/02/1998	2188	351,78 €
Cloison	Palais de la culture	199800085	11689	16/02/1998	2188	351,78 €
Cloison	Palais de la culture	199800085	11690	16/02/1998	2188	351,78 €
Cloison	Palais de la culture	199800085	11691	16/02/1998	2188	351,78 €

REFORME OCTOBRE 2008
 MOB0600
 MATERIEL ADMINISTRATIF

Designation	Service d'origine	N° inventaire	N° physique	Date acquisition	compte	valeur brute
Cloison	Palais de la culture	199800085	11692	16/02/1998	2188	351,78 €
Cloison	Palais de la culture	199800085	11693	16/02/1998	2188	351,78 €
Cloison	Palais de la culture	199800085	11694	16/02/1998	2188	351,78 €
Cloison	Palais de la culture	199800085	11695	16/02/1998	2188	351,78 €
Cloison	Palais de la culture	199800085	11696	16/02/1998	2188	351,78 €
Cloison	Palais de la culture	199800085	11697	16/02/1998	2188	351,78 €
Cloison	Palais de la culture	199800085	11698	16/02/1998	2188	351,78 €
Cloison	Palais de la culture	199800085	11699	16/02/1998	2188	351,78 €
Cloison	Palais de la culture	199800085	11700	16/02/1998	2188	351,78 €
Cloison	Palais de la culture	199800085	11701	16/02/1998	2188	351,78 €
Cloison	Palais de la culture	199800085	11702	16/02/1998	2188	351,78 €
Cloison	Palais de la culture	199800085	11703	16/02/1998	2188	351,78 €
Cloison	Palais de la culture	199800085	11704	16/02/1998	2188	351,78 €
Cloison	Palais de la culture	199800085	11705	16/02/1998	2188	351,78 €
Cloison	Palais de la culture	199800085	11706	16/02/1998	2188	351,78 €
Cloison	Palais de la culture	199800085	11707	16/02/1998	2188	351,78 €
Cloison	Palais de la culture	199800085	11708	16/02/1998	2188	351,78 €
Cloison	Palais de la culture	199800085	11709	16/02/1998	2188	351,78 €
Cloison	Palais de la culture	199800085	11710	16/02/1998	2188	351,78 €
Cloison	Palais de la culture	199800085	11711	16/02/1998	2188	351,78 €
Cloison	Palais de la culture	199800085	11712	16/02/1998	2188	351,78 €
Console	Local de la Défense	199518765	10731			
Coussin de canapé	Local de la Défense					
Coussin de canapé	Local de la Défense					
Coussin de canapé	Local de la Défense					
Coussin de canapé	Local de la Défense					
Coussin de canapé	Local de la Défense					
Coussin de canapé	Local de la Défense					
Désserte	Local de la Défense	200201457	10894	10/10/2002	2184	157,16 €
Étagère	Cabinet du Maire	199505328	10446			
Étagère	Cabinet du Maire	199505328	10447			
Étagère	Cabinet du Maire	199505328	10448			
Étagère	Cabinet du Maire	199505328	10449			
Étagère	Cabinet du Maire	199505328	10450			

REFORME OCTOBRE 2008

MOB0600

MATERIEL ADMINISTRATIF

Désignation	Service d'origine	N° inventaire	N° physique	Date acquisition	compte	Valeur brute
Étagère	Cabinet du Maire	199505328	10451			
Étagère	Cabinet du Maire	199505328	10452			
Étagère	Cabinet du Maire	199505328	10453			
Étagère (20)	Hôtel de ville bureau 1/37					
Étagère métallique	Jules Verne					
Extension de bureau	Local de la Défense	199900777	11137			
Fauteuil	Service entretien	199502603	2786			
Fauteuil	Service entretien	199502973	2780			
Fauteuil	Local de la Défense					
Fauteuil	Service courrier	199503006	2679			
Fauteuil	Local de la Défense					
Fauteuil	Local de la Défense					
Fauteuil	Local de la Défense	199506047	2642			
Fauteuil	Garage voltaire	199507941	11410			
Fauteuil	Garage voltaire	199507941	11411			
Fauteuil	Garage voltaire	199507941	11412			
Fauteuil	Garage voltaire	199507941	11413			
Fauteuil	Garage voltaire	199507941	11414			
Fauteuil	Garage voltaire	199507941	11415			
Fauteuil	Garage voltaire	199507941	11416			
Fauteuil	Garage voltaire	199507901	11417			
Fauteuil	Garage voltaire	199507901	11418			
Fauteuil	Garage voltaire	199507901	11419			
Fauteuil	Local de la Défense	199505464	11421			
Fauteuil	Service entretien	199503438	11425			
Fauteuil	Service entretien	199505279	11426			
Fauteuil	Service entretien	199504491	11427			
Fauteuil	Service financier	199501192	11627			
Fauteuil	Service financier	199501176	8889			
Fauteuil	École ancien couvent	199505345	11747			
Fauteuil	Jules vernes	200300960	10851	23/04/2003	2184	230,93 €
Fauteuil	Cabinet du Maire	199505061	10873			
Fauteuil cuir noir	Local de la Défense	199507925	11420			
Fauteuil gris	Voirie	199503475	9998			

REFORME OCTOBRE 2008

MOB0600

MATRIEL ADMINISTRATIF

Désignation	Service d'origine	N° inventaire	N° physique	Date acquisition	compte	Valeur brute
Fauteuil tissu gris	Voirie					
Fauteuil vert	Patrimoine	199500968	9396			
Meuble	Local de la Défense	199504876	11142			
Meuble	Local de la Défense					
Meuble	Local de la Défense	199502659	10890			
Meuble	Local de la Défense					
Meuble	Local de la Défense	199507076	10892			
Meuble archives	Local de la Défense					
Meuble bas	Local de la Défense	199503521	6374			
Meuble bas	Cyber café	199521099	11757			
Meuble bas beige	Hall administratif	199700405	11150	26/07/1997	2184	446,21 €
Meuble bas noir	Local de la Défense					
Meuble bas orange	Local de la Défense					
Meuble blanc	Patrimoine					
Meuble de rangement	Garage voltaire					
Meuble de rangement	Drh					
Miroir	Local de la Défense	199524262	11138			
Miroir	Local de la Défense	199524262	11139			
Miroir	Local de la Défense	199524262	11140			
Panneaux affichage	Centre technique municipal					
Panneaux affichage	Centre technique municipal					
Panneaux affichage	Centre technique municipal					
Panneaux affichage	Centre technique municipal					
Panneaux affichage	Centre technique municipal					
Panneaux affichage	Centre technique municipal					
Panneaux affichage	Centre technique municipal					
Panneaux affichage	Palais de la culture					
Plan de travail	Local de la Défense	199900730	11135	20/04/1999	2184	200,04 €
Porte coulissante	Local de la Défense					
Porte coulissante	Local de la Défense					
Porte coulissante	Local de la Défense					
Porte coulissante	Local de la Défense					
Porte manteau	École républicque	199519344	11000			
Porte manteau	Tennis de l'île					
Porte manteau	Cyber café					

REFORME OCTOBRE 2008
MOB0600

MATERIEL ADMINISTRATIF

Désignation	Service d'origine	N° inventaire	N° physique	Date acquisition	compte	valeur brute
Porte sacs	Crèche des arcades	199900701	11612	22/12/1999	2188	199,48 €
Porte sacs	Crèche des arcades	199900701	11613	22/12/1999	2188	199,48 €
Présentoir	École maternelle république	199517123	11213			
Range document 10 casiers	Service entretien	199505689	10875			
Retour de bureau gris	Local de la Défense	199522395	11136			
Retour de bureau gris	Local de la Défense	200401165	11398	04/08/2004	2184	198,24 €
Siège	Jules Verne	200500191	11581	16/03/2005	2184	75,00 €
Siège	Puteaux emploi	200002054	11237	24/11/2000	2184	227,55 €
Support écran	Local de la Défense	199508025	10862			
Table	Local de la Défense	199524772	10995			
Table	École république	199519297	11005			
Table	École république	199519297	11006			
Table	École république	199519297	11007			
Table	École république	199519297	11008			
Table	Tennis du chemin vert					
Table	Tennis du chemin vert					
Table	Tennis du chemin vert					
Table	Local de la Défense					
Table	Local de la Défense					
Table	Local de la Défense					
Table	Local de la Défense	199524184	11250			
Table	Local de la Défense	199519223	11809			
Table	École primaire république					
Table	Service entretien					
Table basse	Local de la Défense					
Table basse ronde	Local de la Défense					
Table carrée	Service entretien					
Table noir pied argent	Local de la Défense					
Table ordinateur	Local de la Défense	199507160	10636			
Table ordinateur	Local de la Défense	199521158	11480			
Table ordinateur	École maternelle Félix pyat	199505758	11274			
Table petite grise en bois	Local de la Défense	199505758	11275			
Table petite grise en bois	Local de la Défense	199505758	11276			
Table petite grise en bois	Local de la Défense	199505758	11277			

